

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-

Succursale de Tunis

Adresse : Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(en Milliers d'Euros)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	173	37 826
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	47 490	24 770
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	56 184	70 769
AC 4 - Portefeuille-titres commercial	4	240	0
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	0	137
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	40	50
AC 7- Autres actifs	7	99	1 904
TOTAL ACTIF		104 226	135 456
<u>PASSIF</u>			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	29 814	31 495
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	9	19 416	38 938
PA 4-Emprunts et ressources spéciales	10	44 064	53 939
PA 5-Autres passifs	11	1 192	232
TOTAL PASSIF		94 486	124 604
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1-Dotation		12 530	12 530
CP 2-Réserves		6 692	6 692
CP 5- Résultats reportés		(8 370)	(7 960)
CP 6-Résultat de l'exercice		(1 112)	(410)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	9 740	10 852
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		104 226	135 456

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		700	700
Crédits documentaires		0	0
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS	13	700	700
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		2 437	514
Acceptations à payer		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	14	2 437	514
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues		79 885	99 963
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	15	79 885	99 963

ETAT DE RESULTATPERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Notes	2018	2017
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	16	2 600	2 131
PR 2-Commissions	17	30	26
PR3-Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières	18	(216)	626
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		0	12
Total produits d'exploitation bancaire		2 414	2 796
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH 1-Intérêts encourus et charges assimilées	19	(1 751)	(943)
CH 2-Commissions encourues		(4)	(3)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 755)	(946)
PRODUIT NET BANCAIRE		659	1 850
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(1 343)	(330)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		96	(98)
PR 7-Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6- Frais de personnel	21	(217)	(241)
CH 7-Charges générales d'exploitation	22	(285)	(1 575)
CH 8-Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7)	(10)
PR8 \ CH 9- Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(8)	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 105)	(403)
CH 11-Impôts sur les sociétés		(7)	(4)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(1 112)	(407)
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			(2)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 112)	(410)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

(UNITE : EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	2018	2017
<u>Activités d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		2 630	2 157
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 755	-946
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-296	988
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		12 453	-21 559
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		-19 522	32 536
Sommes versées au personnel et aux crédateurs divers et débiteur divers		3 048	1 782
Impôts sur les sociétés		-7	-4
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		- 3 449	14 954
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions cessions sur immobilisations		- 49	662
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		- 49	662
<u>Activités de financement</u>			
Émission / Remboursement d'emprunts		-9 875	23 832
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		-9 875	23 832
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-13 373	39 448
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		31 031	-8 417
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	23	17 658	31 031

I. PRESENTATION DE LA BANQUE ET DE LA SUCCURSALE DE TUNIS

La Tunisian Foreign Bank (TF Bank) est une banque de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par des institutions financières tunisiennes et l'Etat Tunisien.

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) dans leurs projets d'investissements.

La succursale de la TF Bank à Tunis est dotée d'une dotation de 12 530 K€ elle a été créée conformément à la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur les décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 5 avril 2019 de réduire le capital social, dans le but d'absorber le report à nouveau débiteur, et de l'augmenter d'un montant maximal de 7.799.984,40 € afin de permettre aux fonds propres d'atteindre à nouveau un montant supérieur à la moitié du capital.

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la succursale sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Crédits de trésorerie ;
- Crédits acheteurs ;
- Engagements par signature.

III.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

III.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

III.1.3 Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provisionnement
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

III.1.4 Les règles de dotations aux provisions sur créances syndiquées

La succursale détient un portefeuille de créances syndiquées destiné à la vente suite à une décision du Conseil d'Administration de procéder à la cession de ces créances dans un délai raisonnable.

Ce portefeuille de créances syndiquées fait l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur des cotations du marché secondaire.

Au 31 décembre 2018, en dehors de la créance Gulf General Invest Cie (GGIC), dont l'encours brut s'élève à 2 051 K€ et qui est totalement provisionnée, l'évaluation des autres créances syndiquées a été faite sur la base de leur prix de vente en février 2019.

III.1.5 Provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la succursale a constitué au titre de l'année 2018 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2018 avec celui de 2017. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25

Habitat	10
Consommation	20

Au 31 décembre 2018, une dotation aux provisions collectives a été constatée pour un montant de 21 K€ amenant le total des provisions collectives à 214 K€

III.1.6 Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire N°2013-21, la succursale a constitué des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Au 31 décembre 2018, une reprise sur provisions additionnelles de 91 K€ a été constatée.

III.1.7 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

III.2. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

(i) Le portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial est composé uniquement des titres de placement. Il s'agit d'actions NEW ARCAPITA CLASS A SHARES suite à la conversion de la créance syndiquée sur ARCAPITA BANK dans le cadre d'un plan de restructuration de sa dette, approuvé par la Cour de justice Américaine. Compte tenu de la proposition de rachat de ces titres, reçue en février 2019, il a été décidé d'ajuster leur valeur nette comptable au prix de rachat ferme.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement ne comprend aucun titre d'investissement.

III.3. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la succursale en compte de régularisation actif.

III.4. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

La banque a procédé, fin 2018, à un inventaire physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie.

Le rapprochement des résultats de l'inventaire physique de la succursale de Tunis avec les données comptables a mis en évidence un certain nombre d'écarts jugés non significatifs qui feront l'objet de correction dans les comptes sur l'exercice 2019.

III.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

III.6. Provisions pour risques et charges

L'évaluation des provisions pour risques et charges peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

Au 31 décembre 2018, les provisions enregistrées sont principalement destinées à couvrir des risques sociaux et fiscaux pour un montant total de 126 K€

III.7. Capitaux propres & résultat

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la TF Bank étant inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration a convoqué une AGE en date du 5 avril 2019 afin de statuer sur une réduction de capital de 26,9 M€ suivie d'une augmentation du capital à hauteur d'un montant maximal de 7,8 M€ en numéraire assortie d'une suppression du droit préférentiel de souscription de certains actionnaires au profit de :

- L'Etat tunisien
- La Société Tunisienne de Banque
- La Banque de l'Habitat

Les actionnaires ci-dessus ont remis au Conseil d'administration, en date du 5 et 18 avril 2019, des bulletins de souscription pour un montant total de 3,9 M€ et ont pris l'engagement de verser le solde au plus tard le 30 juin 2019.

Le projet de résolutions à l'AGO du 24 mai 2019 prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2018 en « Report à nouveau ».

III.8. Impôts sur les sociétés

Les opérations avec les résidents sont imposées au taux de 35%, celles faites avec les non-résidents au taux de 10%.

III.9. Autres

Au cours de l'exercice, une analyse approfondie des comptes dits « de suspens » a été menée par les équipes de la DFC. A l'issue de ces travaux, des écritures de régularisation ont été enregistrées ayant pour objectif de soit de compenser les débits et les crédits concernant des opérations identiques, soit de constater les charges et/ou produits qui s'imposaient.

La synthèse de ces écritures est la suivante :

En EUR	Impact résultat		Impact Bilan	
	Produits	Charges	Débit	Crédit
Suspens AA	0,00	0,00	35 171 454,86	35 168 963,48
Suspens DC	79,17	642,02	817 008,95	870 824,82
Catch All	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	79,17	642,02	35 988 463,81	36 039 788,30

IV. PILOTAGE ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne figure parmi les priorités des acteurs de la gouvernance de la TF Bank à tous les niveaux à savoir le management, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques.

Au cours de 2018 le management de la banque a continué à veiller à optimiser le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et ce en améliorant la qualité de l'information des superviseurs (ressources dédiées au contrôle) procédé à la revue opérationnelle des procédures y afférentes et en adoptant des règles strictes de contrôle interne basées sur un suivi rapproché de la production des différents niveaux de contrôle. C'est dans ce contexte que la banque a opté pour la centralisation des ouvertures de comptes.

Afin d'activer la mise en place de son dispositif de contrôle interne la banque a fait appel au mois de Septembre 2018 à un manager de transition pour une période de six mois.

Consciente aussi de l'insuffisance de ressources expertes en termes de contrôle périodique, la Banque a continué à externaliser cette fonction. En 2018 plusieurs missions ont été conduites et ont concernées :

- Le recouvrement,
- La direction Financière,
- Le Back Office
- La conformité et la lutte anti-blanchiment

Toutefois, le plan de remise à niveau du contrôle permanent à enregistré des progrès importants en faisant plusieurs campagnes de sensibilisation conduisant le réseau à faire les premières restitutions au service du contrôle permanent.

Plusieurs actions sont en cours d'implémentation sur l'année 2019 dont notamment :

- Amélioration de l'élaboration et du traitement de l'information comptable financière ;
- La revue de la cartographie des risques ;
- Poursuite de la formation des équipes pour la mise en place des contrôles niveau 0 et 1,
- Collecte des incidents ;
- Renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ;
- Renforcement des contrôles sur les comptes sensibles (comptes dormants...).

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A CLOTURE

En dehors des points relatifs aux opérations sur le capital social évoquées au § III.7. et aux opérations de rachat des créances syndiquées et des titres de la société ARCAPITA détaillées au § III.1.4 et III.2 (i), aucun évènement post-clôture significatif n'est à souligner.

VI. PERSPECTIVES 2019

- Concrétisation de la décision de la CAREP (commission d'assainissement et de restructuration des entreprises publiques) du 19 mars 2019, de céder 100% du capital de la TF Bank à la BH (Banque de l'Habitat). Cette décision devra être entérinée par le Conseil d'Administration de la BH puis soumise à l'autorisation de l'ACPR et de la BCE.

La BH est active sur le marché européen et dispose d'une grande notoriété auprès des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE). Elle présente le profil idéal pour l'expression de synergies y compris en matière de Trade.

- Accélération de l'achèvement de la mise en place du dispositif de contrôle interne avec la finalisation du recrutement des profils ciblés.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en K€ : Milliers d'Euros)

VIII.1. ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 173 K€ contre 37 826 K€ au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes ordinaires BCT	173	37 826
Total	173	37 826

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 47 490 K€ contre de 24 770 K€ au 31 décembre 2017 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Établissements bancaires	47 275	24 673
Créances rattachées aux comptes des établissements bancaires	5	11
Crédits aux banques non-résidentes	7 161	6 871
Total brut	54 441	31 555
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-6 951	-6 785
Total Net	47 490	24 770

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à 56 184 K€ contre 70 769 K€ au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Portefeuille escompte	0	-
Soldes débiteurs	0	44
Crédits de trésorerie	50 856	64 177
Consolidation	1 939	
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	186	1 338
Valeurs impayées	4	13
Créances douteuses	29 030	28 897
Total brut	82 015	94 469
Provisions sur crédits à la clientèle	-24 550	-22 831
Provision collective	-214	-194
Agios réservés	-1 067	-675
Total net	56 184	70 769

Note 4 - Portefeuille titres commercial

La valeur du portefeuille commercial s'élève au 31 décembre 2018 à 240 K€ et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Titres de placement	2 094	0
Total Brut	0	0
Provision pour dépréciations de titres	-1 854	0
Total Net	240	0

Note 5- Portefeuille titres d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Placements SICAV	0	0
Titres de participation	0	2 009
Total Brut	0	2 009
Provision pour dépréciations de titres	0	-1 872
Total Net	0	137

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 40 K€ au 31 décembre 2018 contre 50 K€ au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Immeuble	100	113
Matériel de Transport	37	37
Agencement	53	61
Mobilier et Matériel de Bureau	15	17
Matériel informatique	121	134
Total brut	326	362
Amortissements	-286	-311
Total Net	40	50

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 99 K€ au 31 décembre 2018 contre 1 904 K€ au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Débiteurs divers	156	164
Crédits au personnel	40	23
Position de change	0	0
Comptes de régularisation	0	1 718
Total brut	196	1 905
Provision sur autres actifs	- 98	-1
Total Net	99	1 904

VIII.2. PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 29 814 K€ au 31 décembre 2018 contre 31 495 K€ au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts interbancaires	29 791	31 468
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	23	27
Total	29 814	31 495

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 19 416 K€ au 31 décembre 2018 contre 39 938 K€ au 31 décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Comptes à vue	15 436	34 488
Comptes à terme	3 960	4 310
Dettes rattachées aux comptes à terme	20	140
Total	19 416	38 938

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 44 064 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de 53 939 K€ au 31 décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Emprunts matérialisés	44 002	53 887
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	62	52
Total	44 064	53 939

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 1 192 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de 232 K€ au 31 décembre 2017. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges à payer	104	129
Créditeurs divers	962	77
Provision pour risques et charges	126	26
Total	1 192	232

VIII.3. CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la succursale a diminué au 31 décembre 2018 à 9 740 K€ Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Dotation	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2017	12 530	30	6 662	-7 960	-410	10 852
Affectation résultat 2017				- 410	410	0
Résultat 2018					- 1 112	- 1 112
Solde au 31-12-2018	12 530	30	6 662	-8 370	-1 112	9 740

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 5 avril 2019 statuant sur une réduction de capital de 26,9 M€ suivie d'une augmentation du capital à hauteur d'un montant maximal de 7,8 M€ en numéraire assortie d'une suppression du droit préférentiel de souscription de certains actionnaires au profit de :

- L'Etat tunisien
- La Société Tunisienne de Banque
- La Banque de l'Habitat.

VIII.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 – Passifs éventuels

Les passifs éventuels présentent au 31 décembre 2018 un solde de 700 K€ contre 700 K€ au 31 décembre 2017

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Cautions, avals et autres garanties données	700	700
Crédits documentaires	0	0
Total	700	700

Note 14 – Engagements donnés

Les acceptations à payer s'élèvent à 2 437 K€ au 31 décembre 2018 contre 514 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 1923 K€

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Engagements de financement donnés	2 437	514
Acceptations à payer	0	0
Total	2 437	514

Note 15 – Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances et des lignes de refinancement de la BCT sous forme de dépôts affectés dans la mesure où le risque de défaut de remboursement du bénéficiaire du crédit est assuré exclusivement par la BCT.

Ils totalisent 79 885 K€ au 31 décembre 2018 contre 99 963 K€ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 20 078 K€

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Garanties reçues des sociétés d'assurance	11 433	14 538
Garanties reçues de l'Etat et autres garanties reçues	68 452	85 426
Total	79 885	99 963

VIII.5. ÉTAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 600 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de 2 131 K€ au 31 décembre 2017. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	474	180
Marché Monétaire à terme	474	180
Produits sur opérations de crédit	2 126	1 951
<i>Escompte commercial</i>	4	5
<i>Intérêts sur crédits de trésorerie</i>	2121	1 945
<i>Intérêts de retard</i>	1	1
Total	2 600	2 131

Note 17 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 30 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de 26 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commissions sur crédits	13	6
Commissions sur opérations internationales	0	2
Autres commissions	16	18
Total	30	26

Note 18 - Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à - 216 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de 626 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat de change	-216	626
Total	-216	626

Note 19 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -1 751 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de -943 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	- 256	-16
Emprunt en devises auprès des correspondants	- 1020	-857
Sous total	- 1276	-873
Opérations avec la clientèle		
Comptes à terme	- 475	-70
Sous total	- 475	-70
Total	- 1751	-943

Note 20 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à -1 363 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de -330 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	- 1755	-3 954
Dotations aux provisions collectives	- 21	0
Dotations aux provisions sur les autres actifs	-96	0
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	810	2 266
Reprises de provisions collectives	0	117
Dotations aux provisions pour risque et charges	-108	-26
Reprise de provisions pour risque et charges (**)	11	1 267
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	-184	0
Total	- 1 343	-330

Note 21- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à -217 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de -241 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Appointements et indemnités	- 155	-175
Frais sociaux et taxes sur salaires	- 62	-66
Total	- 217	-241

Note 22- Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à - 285 K€ au 31 décembre 2018 contre un solde de -1 575 K€ au 31 décembre 2017. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Impôts et taxes	- 12	-18
Loyers	- 29	-40
Autres charges d'exploitation	- 243	-1 517
Transport et déplacement	-1	0
Total	- 285	-1 575

En 2017, le solde des autres charges d'exploitation correspond pour l'essentiel au montant payé au titre du contrôle fiscal à concurrence de 1 333 K€

VIII.6. ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 23 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2018, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 17 658 K€ et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Liquidités et équivalents de liquidités actif	47 449	62 499
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	173	37 826
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	47 276	24 673
Liquidités et équivalents de liquidités passif	29 791	31 468
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	29 791	31 468
Liquidités et équivalents de liquidités	17 658	31 031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 104 226 Milliers d'euros et un résultat déficitaire de l'exercice de 1 112 Milliers d'euros.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2018 demeure partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables. Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2019, comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport

Indépendance

Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle



Risque identifié et principaux jugements

Comme indiqué dans la note aux états financiers III-1 « Comptabilisation des engagements et revenus y afférents », la succursale procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

En particulier, les créances syndiquées font l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur les cotations fermes d'un acquéreur.

Compte tenu de l'exposition de la succursale au risque de crédit, nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit



Notre approche d'audit

En raison de la mise en œuvre partielle du dispositif de contrôle interne cité en réserve, nous avons réalisé des procédures d'audit spécifiques pour détecter les anomalies significatives au niveau des créances sur les établissements de crédit et la clientèle. En particulier

- Nous avons examiné les rapprochements entre les données comptables et les données de la Direction des Risques et nous nous sommes assurés que les écarts étaient justifiés ;
- Nous sommes assurés de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ,
- Nous avons vérifié le calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur

dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Les expositions nettes aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle et aux établissements de crédit représentent 56,4 M€ au 31 décembre 2018. Les provisions pour dépréciations (y compris les provisions collectives) et agios réservés s'élèvent à 32,8 M€ à la clôture du 31 décembre 2018.

Nous avons procédé à une revue de crédits consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- Prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,
- Réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par la succursale et de données externes,
- Vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées,
- Pour les crédits syndiqués, vérifier la réalité des cotations utilisées par la succursale pour valoriser ses positions.

Observations

Nous estimons utile attirer votre attention sur :

- L'opération sur le capital votée le 5 avril 2019, réduisant le capital social, dans le but d'absorber le report à nouveau débiteur, et l'augmentant d'un montant maximal de 7.799 984,40 euros, ayant permis l'établissement des comptes 2018 selon le principe de continuité d'exploitation, exposés dans les notes « III- Méthodes et principes comptables appliqués », « III.7. Capitaux propres & résultat » et « VII.3- Note 11 - Capitaux Propres » de l'annexe aux comptes annuels ;
- L'apurement des comptes de suspens de la succursale de Tunis menée au cours de l'exercice 2018 et ayant conduit à réduire au débit et au crédit les montants se compensant pour un montant total de 35.988.463,81 euros, et à constater des impacts non significatifs en résultat, tel qu'exposé dans la note « III-9. Autres » de l'annexe aux comptes annuels.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

Tunis, le 24 mai 2019

L'auditeur indépendant

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani CHERIF